

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

4 AVRIL 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 9 AVRIL 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 19 mars 2019- - Budget communal : affectation des résultats 2018 et globalisation, vote des taux et vote du budget primitif 2019 – Budget des Lotissements : affectation des résultats 2018 et vote des budgets 2019 – Budget Assainissement : affectation des résultats 2018 et globalisation, vote du budget 2019 – Service assainissement : signature convention pour le service de paiement des facture en ligne – Signature de la convention avec le FDGDON- Election des délégués communautaires – Personnel : création poste adjoint technique territorial.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 4 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BELLENGER Marlène, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, , GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, LECANU Martine, LECAUDEY Denis, LECOMTE Sébastien, LCONTE Guy, LECUIROT Jean-Yves, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, NICOLLE Guy, PLANTEGENEST Didier, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, VIMOND Gérard et VIMOND Luc.

Etaient absents excusés : BATAILLE Jean-Pierre CHAIGNON Sonia (procuration à Mme BELLENGER) FOSSEY Chantal (procuration à Mme RIGAUX) HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD), LE METAYER Adélaïde (procuration à M. CANU) LEBEAU Caroline, LEGALLAIS Etienne, LEGOGUELIN Françoise, MARTY Pierre (procuration à M. NICOLLE), TROCHUT Marie-Christine

Etaient absents : BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane.

Mme ROIGNANT Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 19 mars 2019.

D20190601. BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2018 des différents budgets communaux à savoir

Section Fonctionnement : un excédent global de 825 762.24 € décomposé comme suit :

Gavray : 384 320.07 € et CCAS du Mesnil-Hue : 403.33 €

Mesnil-Amand : 59 454.14 € et CCAS : 1 951.52 €

Mesnil-Rogues : 149 438.18 € et CCAS : 1 630.10 €

Sourdeval les Bois : 199 778.31 € et CCAS : 28 786.59 €

Section Investissement : un déficit global de 71 159.41 € décomposé comme suit :

Gavray : déficit de 90 621.03 €

Mesnil-Amand : déficit de 5 558.19 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

Mesnil-Rogues : déficit de 60 848.39 €

Sourdeval les Bois : excédent de 72 089.79 € et CCAS excédent de 13 778.41 €

Par ailleurs, les restes à réaliser de l'exercice 2018 s'élèvent à 39 462 € en dépenses et à 1 210 € en recettes soit un déficit de 38 252 € ;

Le déficit de la section d'investissement est donc porté à 109 411.41 €.

M. Le Maire propose la globalisation des résultats 2018 et l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- couverture du déficit d'investissement et affectation complémentaire en réserve par prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 pour un montant total de 109 411.41 €
- le reste de l'excédent de la section d'exploitation soit 716 350.83 € (825 762.24 – 109 411.41) est affecté en report à nouveau au compte 002.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la globalisation et l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

D20190602. BUDGET COMMUNAL 2019. VOTE DES TAUX

La commune nouvelle de Gavray-sur-Sienne n'existant pas fiscalement, il est proposé au Conseil de maintenir les différents taux des communes historiques à savoir :

Commune	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Produit attendu
GAVRAY	12.420 %	13.510 %	34.450 %	348 669.00
LE MESNIL-AMAND	7.44 %	7.71 %	20.82 %	28 374.00
LE MESNIL-ROGUES	8.33 %	12.06 %	26.07 %	34 512.00
SOURDEVAL LES BOIS	8.89 %	10.38 %	26.19 %	42 096.00
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU				453 651.00

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux présentés ci-dessus par le Maire.

D20190603. BUDGET COMMUNAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.

Après s'être fait présenté le budget primitif et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif 2019 comme suit

- Section de fonctionnement : dépenses : 2 156 968.13 € – recettes 2 156 968.13 €
- Section investissement : dépenses : 1 397 566.41 € - recettes 1 449 970.54 €

D20190604. BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE de GAVRAY.
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018.

Le Maire rappelle au conseil les résultats 2018 du budget du lotissement du Quartier du Chêne, à savoir :

-section de fonctionnement : excédent de 749 372.06 €

-section d'investissement : déficit de 963 675.25 €

Le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 749 372.06 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 963 675.25 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2018 du budget lotissement du quartier du chêne de Gavray.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

D20190605. –BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE de GAVRAY.
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement du Quartier du Chêne de Gavray de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 2 038 449.41 € en section de fonctionnement
- 2 036 449.41 € en recettes d'investissement.

D20190606. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG du MESNIL-ROGUES
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018.

Le Maire rappelle au conseil les résultats 2018 du budget du lotissement du Jardin du Bourg, à savoir un déficit de 43 544.77 € en section de fonctionnement.

Le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 43 544.77 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2018 du budget lotissement du Jardin du Bourg de Mesnil-Rogues.

D20190607.BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG du MESNIL-ROGUES.
BUDGET PRIMITIF 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement du Jardin du Bourg du Mesnil-Rogues de l'exercice 2019 établi comme suit :

- section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes de 16 754.23 €
- section de fonctionnement : 60 299 € en dépenses et 77 053.23 € en recettes

D20190608. –BUDGET LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS de SOURDEVAL LES BOIS.
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Le Maire rappelle au conseil les résultats 2018 du budget du lotissement des Nénuphars, à savoir :

- section de fonctionnement : déficit de 166 138.04 €
- section d'investissement : excédent de 11 146.18 €

Le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 166 138.04 €
- Report de l'excédent au compte 001 pour un montant de 11 146.18 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2018 du budget lotissement des Nénuphars de Sourdeval les Bois.

D20190609. BUDGET LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS de SOURDEVAL LES BOIS
BUDGET PRIMITIF 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement des Nénuphars de Sourdeval les Bois de l'exercice 2019 établi comme suit :

- section d'investissement : 5 810.79 € en dépenses et 11 146.18 €
- section de fonctionnement : équilibre en dépenses et recettes de 166 768.92 €

D20190610.BUDGET ASSAINISSEMENT. AFFECTATION RESULTATS 2018.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2018 des différents budgets des services d'assainissement à savoir

Section d'Exploitation : un excédent global de 21 420.11 € décomposé comme suit :
 Gavray : 1 480.28 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

Mesnil-Rogues : 18 998.42 €

Sourdeval les Bois : 941.41 €

Section Investissement : un excédent global de 31 829.90 € décomposé comme suit :

Gavray : excédent de 37 611.74 €

Mesnil-Rogues : excédent de 5 952.91 €

Sourdeval les Bois : déficit de 11 734.75 €

Par ailleurs, les restes à réaliser de l'exercice 2018 s'élèvent à 144 852 € en dépenses, ce qui entraîne un déficit de la section d'investissement à 113 022.10 €.

M. Le Maire propose la globalisation des résultats 2018 et l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- couverture du déficit d'investissement par prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 pour un montant total de 21 420.11 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la globalisation et l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

D20190611. BUDGET ASSAINISSEMENT. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 296 266.01 €

- section d'exploitation : 224 231.00 €

D20190612. SERVICE ASSAINISSEMENT- CONVENTION PAIEMENT EN LIGNE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité émet des factures pour l'assainissement, ces factures sont réglées auprès du Centre des Finances Publiques de Granville soit par prélèvement soit par chèque bancaire soit directement au guichet de la trésorerie (numéraire ou carte bancaire).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres payables par internet).

Ce dispositif permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire.

L'accès se fait à partir du site internet sécurisé : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>.

La prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire est sous la responsabilité de la DGFIP.

Le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement de la carte bancaire dont le montant est à ce jour de 0.25 % du montant de la créance + 0.05 € par transaction.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif TIPI proposé par la DGFIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver cette adhésion

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dispositif TIPI avec la DGFIP

- de décider d'imputer les dépenses liées aux commissions interbancaires sur le budget du service assainissement à l'article 627 (services interbancaires et assimilés).

D20190613. FDGDON. CONVENTION LUTTE CONTRE FRELON ASIATIQUE

Le Maire propose au conseil de renouveler la convention avec le FDGDON pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

Le montant de la participation de la commune pour les actions de sensibilisation, information et prévention s'élève à 63 €.

Suite à la consultation des sociétés pouvant intervenir dans le cadre de la destruction des nids de frelons asiatiques conformément à la convention de lutte collective, le Conseil retient la société HERVY Alain de Quettreville-sur-Sienne en choix n°1 et la société Assistance Nuisibles de Saint-Sauveur-Villages en choix n°2.

D20190614. ELECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES.

Le Maire informe le Conseil que suite à la modification du périmètre de la communauté Coutances Mer et Bocage, l'arrêté préfectoral fixant la composition du nouveau conseil de communauté a été publié. En conséquence il convient pour notre commune d'élire 4 délégués communautaires. Les délégués devront être choisis parmi les délégués communautaires sortant.

Le maire rappelle que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Il informe le Conseil avoir reçu une liste composée de MM BIDOT Jacky, CANU Michel, NICOLLE Guy et ROMUALD Michel.

Il invite les membres du conseil à procéder au vote.

Après dépouillement des votes les résultats sont :

- Nombre de conseillers présents : 30
- Nombre de votants : 35
- Nombre de nuls, blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Ont obtenu : Liste BIDOT : 35 voix

Par conséquent MM BIDOT Jacky, CANU Michel, NICOLLE Guy et ROMUALD Michel sont désignés délégués communautaires pour siéger au conseil de la communauté Coutances Mer et Bocage.

D20190615.PERSONNEL CRÉATION POSTE

Afin de renforcer l'équipe des services techniques, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de créer à compter du 1^{er} juin 2019 un poste d'adjoint technique territorial à raison de 28 heures hebdomadaires.

INVITATIONS

-L'ensemble du conseil est invité au vernissage de l'exposition de Daniel BAZILE dans le Hall de la Mairie le Jeudi 18 avril à 17h30.

-L'association d'Animation Touristique et le groupement des commerçants et artisans invitent les membres du conseil municipal à l'apéritif à l'occasion de la foire de Printemps le dimanche 14 avril à 12 heures, salle de la mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 14 mai 2019, 20 heures.

Cette séance de conseil municipal en date du 9 avril 2019 contient quinze délibérations numérotées D20190601 à D20190615.